

Droit – Chapitre 5 -**La personnalité juridique****- Découvrir -****QR code : Google drive classe****JE DOIS CONNAITRE :**

- La personne physique, la personne morale,
- L'identification des personnes juridiques,
- La capacité juridique,
- Le patrimoine des personnes juridiques.

Lance-toi dans l'aventure ! Thomas est artiste peintre et a eu une journée un peu compliquée. Pourtant celle-ci avait bien commencé ! Il va te raconter ses problèmes pour que tu l'aides.

Mais seras-tu à la hauteur ? Pour le savoir, passe à l'activité suivante.

Consignes : Liste les personnes rencontrées par Thomas.

Comme je te l'ai dit sa journée avait bien débuté. Il souhaitait faire une série de toiles sur "la personne dans tous ses états". Il a donc décidé de passer sa journée à répertorier les personnes qu'il a rencontrées. Son observation commence au réveil. Sur France Culture, un journaliste annonce une météo clémente pour la saison. Il éteint la radio au moment où Nestlé présente un nouveau produit.

Ensuite, il décide de se rendre à la poste pour récupérer un colis envoyé par son oncle. Vincent, le guichetier l'accueille et lui propose une plaquette de timbres présentant la nouvelle Marianne. Lorsqu'il sort de la poste, il monte dans sa Mercedes pour rendre visite à Anatole, l'âne du village, qui l'attend car Thomas a l'habitude de lui donner son reste de pain qu'il achète chez Antoinette, sa boulangère.

À midi, il déjeune avec sa femme, Amandine. Elle lui indique qu'il y a une promotion intéressante chez Carrefour sur les produits Lefranc & Bourgeois. Il n'hésite pas : après le déjeuner, il va faire quelques courses et profite de la promotion.

En rentrant, il décide de faire le point sur les personnes et les entreprises qu'il a rencontrées au cours de sa journée. Comme tu es là, il te demande de l'aider à faire cette liste en fonction de son récit.

Tu dois cliquer sur "ajouter un travail", réaliser la liste puis appuyer sur le bouton "enregistrer"

Es-tu digne de cette mission ?

Thomas veut aller plus loin dans sa liste des différentes personnes rencontrées. Il aimerait faire une toile représentant les personnes morales et une autre les personnes physiques. Il souhaite que tu l'aides mais il veut vérifier tes compétences dans ce domaine.

Consignes : Tu dois donc relier les deux images à leur catégorie respective. Commence par lire ce document.

Les sujets de droit

Les personnes physiques et les personnes morales sont dotées de la personnalité juridique.

Une personne physique est un individu doté de la personnalité juridique à la naissance et qui la perd avec le décès.

Une personne morale est un groupement de personnes qui se crée par la volonté privée de ses membres, matérialisée par la signature des statuts¹ et son inscription au registre du commerce et des sociétés² pour une société, et à la préfecture pour une association. Elle s'éteint par la dissolution. La personnalité juridique de la personne morale est distincte de la personnalité juridique de chacun des membres qui la compose.

www.insee.fr

Personne morale

Personne physique



La mission commence !

**Bravo ! Thomas est maintenant convaincu, tu es la personne qui lui convient pour cette mission !
Il a repris ta liste des différentes personnes qu'il a rencontrées durant sa journée. Il veut désormais que tu les classes en fonction de leur catégorie (PP, PM, ni l'une ni l'autre)**

	Personne physique	Personne morale	Ni l'une ni l'autre

Les déboires de Thomas commencent !

Après ce début de journée intéressant, il décide d'aller chercher son courrier dans la boîte aux lettres...

Thomas vient de recevoir un courrier de l'administration fiscale lui indiquant qu'il est redevable de la taxe foncière concernant une résidence secondaire située dans le Quercy.

Il est très étonné car il ne possède aucune propriété de ce type.

Il téléphone au centre des impôts. Son interlocuteur, après vérification dans les fichiers, lui pose quelques questions sur son identité (son nom, son prénom, et son adresse) et lui confirme qu'il est effectivement propriétaire de ce bien et donc redevable de cet impôt. Il insiste et son interlocuteur lui indique qu'il doit en ce cas contacter le conciliateur fiscal départemental.

Après lui avoir expliqué le problème, le conciliateur lui explique qu'il est possible qu'il y ait confusion avec un homonyme. Il lui demande donc de vouloir lui fournir les éléments permettant de le différencier de son homonyme.

Prends connaissance des documents suivants.

Economie Droit

Le domicile

La nationalité

Nom et prénom

La date de naissance

1STMG Bagnols

La dénomination sociale ou raison sociale

La date d'inscription à la préfecture pour les associations et au registre du commerce et des sociétés pour les entreprises

Le siège social

Pays du siège social

Bravo ! Tu as réussi la 2^{ème} étape !

Tu as su répondre au problème de Thomas ! Il souhaite que tu continues à l'aider dans la résolution de ses problèmes.

Ismaël, son fils, a 15 ans. Il a économisé 800 euros pour s'acheter le VTT de ses rêves. Il se rend chez Sarl Vélo rêve, où le vendeur refuse de lui vendre ce vélo au prétexte qu'il n'a pas le droit de contracter à son âge.

Il est déçu et ne comprend pas la réaction du vendeur, d'autant plus qu'il effectue régulièrement des achats comme sa carte de bus, sa recharge de téléphone portable, et quelques courses à la supérette.

Il se plaint auprès de son père, qui approuve la réaction du vendeur. Ismaël veut que son père lui explique. Thomas fait appel à vos connaissances pour éviter un « drame » !

Ismaël a-t-il la capacité juridique ?

Consignes : Avant de répondre à cette interrogation, tu dois récolter des informations. Lis dans un premier temps ce document puis réalise l'activité.

La conséquence de la personnalité juridique est d'avoir la capacité juridique, c'est-à-dire la possibilité d'avoir des droits et de les exercer.

Elle se décompose en capacité de jouissance : l'aptitude à avoir des droits et des obligations, et en capacité d'exercice : le pouvoir de mettre en œuvre ces droits et obligations.

En raison de l'altération de leurs facultés personnelles, certaines personnes physiques ont besoin d'être protégées : on dit qu'elles sont alors frappées d'« incapacité ». En droit français, la capacité est la règle, et l'incapacité l'exception.

Activité

La capacité d'une personne ou se définit comme la d'une personne à être titulaire de et capable d'assumer de

Une personne qui n'est pas titulaire d'un droit est frappée d' de , celle qui en est titulaire mais qui ne peut l'exercer est frappée d' d'

	Capacité d'exercice	Capacité de jouissance	Incapacité d'exercice	Incapacité de jouissance
Jules est déchu de l'autorité parentale.				
Sarah et Hector, ont signé un contrat de mariage.				
Déjà condamné deux fois pour escroquerie, Paul ne peut plus devenir commerçant.				
Paolo, Brésilien, ne peut pas voter aux élections présidentielles françaises.				
Luce, 86 ans, souffre de troubles de la mémoire, elle ne peut plus gérer seule ses comptes.				
Julio, 15 ans, a hérité d'un appartement en Corse.				

Et pour Ismaël....

Consignes : A partir de tes connaissances et des documents joints, réponds à la question que se pose Thomas en précisant si la position du vendeur, ainsi que celle d'Ismaël sont juridiquement fondées.

Article 389-3 du code civil

L'administrateur légal représentera le mineur dans tous les actes civils, sauf les cas dans lesquels la loi ou l'usage autorise les mineurs à agir par eux-mêmes.

Les actes de la vie courante

L'article 389-3 du code civil crée une exception à l'incapacité d'exercice des mineurs non émancipés. En effet, il prévoit pour ces mineurs la possibilité d'effectuer, sans leur représentant légal, les actes de la vie courante. Ceux-ci ne sont pas recensés par un texte de loi, mais dépendent de l'âge et de la situation du mineur : acheter du pain chez le boulanger, emprunter un livre à la bibliothèque, payer un achat modeste, participer à un concours, voyager en transports en commun, consommer une boisson non-alcoolisée, acheter un ticket de cinéma, adhérer à une association...

En revanche, par exemple, un mineur ne peut pas acheter une voiture, ou signer un contrat sur son droit à l'image.

Qu'en est-il de la SARL Vélorève ?

Ismaël, agacé, décide d'acheter ce VTT sur un site internet que Thomas ne connaît pas. Thomas lui explique qu'il est nécessaire de vérifier si ce site a une existence réelle ainsi que le droit de vendre ce vélo qui normalement n'est vendu que par ce magasin. Ismaël lui demande de vérifier.

Consignes : Teste tes connaissances et réponds à Thomas et Ismaël.

La capacité juridique des personnes morales

Les personnes morales disposent d'une capacité de jouissance limitée à l'objet de leur activité précisée dans leurs statuts. Ainsi, une société commerciale dont l'objet est la vente de bateaux ne peut pas étendre son activité à la vente d'ordinateurs.

Les personnes morales sont toujours frappées d'incapacité d'exercice. Elles n'existent que parce que le droit leur reconnaît une existence légale. Elles sont donc toujours représentées par une personne physique, en principe leur(s) dirigeant(e)(s) pour exercer leurs droits.

Une société dont l'objet social est de créer des bijoux a la capacité d'acheter un avion.

Sélectionnez une réponse :

- Vrai
- Faux

Une association de quartier peut acheter une imprimante pour imprimer des tracs.

Sélectionnez une réponse :

- Vrai
- Faux

Une association non déclarée à la préfecture a la capacité juridique pour ouvrir un compte bancaire.

Sélectionnez une réponse :

- Vrai
- Faux

Une société peut agir en justice pour lutter contre l'utilisation frauduleuse d'un brevet.

Sélectionnez une réponse :

- Vrai
- Faux

Ce sont les personnes physiques ayant créé la personne morale qui disposent de la capacité d'exercice.

Sélectionnez une réponse :

- Vrai
- Faux

La personne morale est toujours frappée d'incapacité de jouissance.

Sélectionnez une réponse :

- Vrai
- Faux

Bravo !! Tes missions sont presque terminées !!

Thomas a perdu il y a quelques temps un vieil ami de ses parents qui n'avait pas d'enfants.

Il l'a désigné comme légataire universel, par **acte authentique chez le notaire**. Il se rend en fin de journée chez le notaire qui lui avait fixé un rendez-vous. Il lui dresse l'inventaire du patrimoine de cette personne. Celui-ci se compose d'une société de livraison de plats à domicile comprenant deux scooters et du matériel de cuisine pour une valeur de 20 000 euros, ainsi que d'une maison et d'un appartement dans une station de ski, deux voitures de collection, et de différents objets pour une valeur de 1 523 000 euros. Le notaire continue son inventaire par les dettes personnelles fiscales, de jeux et un emprunt bancaire, pour un total de 1 735 000 euros. D'autre part, il lui restait à rembourser 10 000 euros sur un emprunt bancaire au nom de son entreprise. Thomas ne sait pas ce qu'elle doit faire concernant ses dettes.

Lis ce document et passe à l'activité suivante.

Le patrimoine des personnes juridiques

Le patrimoine est constitué de l'ensemble des droits (l'actif) et des dettes (le passif) évaluables en argent. On dit alors qu'ils ont une valeur pécuniaire. Ces deux éléments forment un tout indivisible. Par exemple, une voiture, une maison, des meubles, de l'argent sur un livret A, sont des éléments qui font partie de l'actif d'une personne. Les dettes (crédit immobilier, crédit à la consommation...) font partie du passif.

Le patrimoine naît dès l'apparition de la personne juridique. Chaque personne juridique dispose d'un et d'un seul patrimoine. On parle d'unicité du patrimoine. Ainsi, lorsqu'une personne hérite d'une autre personne, elle n'hérite pas de son patrimoine mais de l'actif et du passif qui viennent s'ajouter aux éléments qui constituaient son propre passif et son propre actif.

1. **Nom et prénom ***

2. **A qui et à quoi appartiennent les éléments du patrimoine ?**

Plusieurs réponses possibles.

	Patrimoine de l'ami	Patrimoine de l'entreprise	Actif	Passif
Maison et appartement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel de cuisine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Divers objets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voitures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Scoters	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emprunt de 10 000€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes d'un montant de 1 735 000€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. **Thomas peut-il refuser le patrimoine dont il a hérité ?**

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

4. **Thomas peut-il demander à n'hériter que de l'actif du patrimoine ?**

Une seule réponse possible.

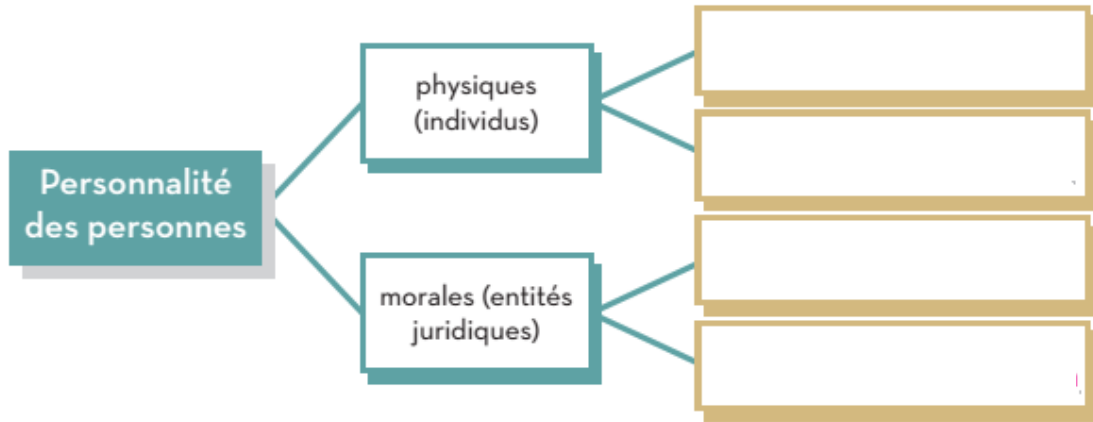
- Oui
 Non

5. **Si Thomas accepte l'héritage, combien de patrimoines distincts aura-t-il ?**

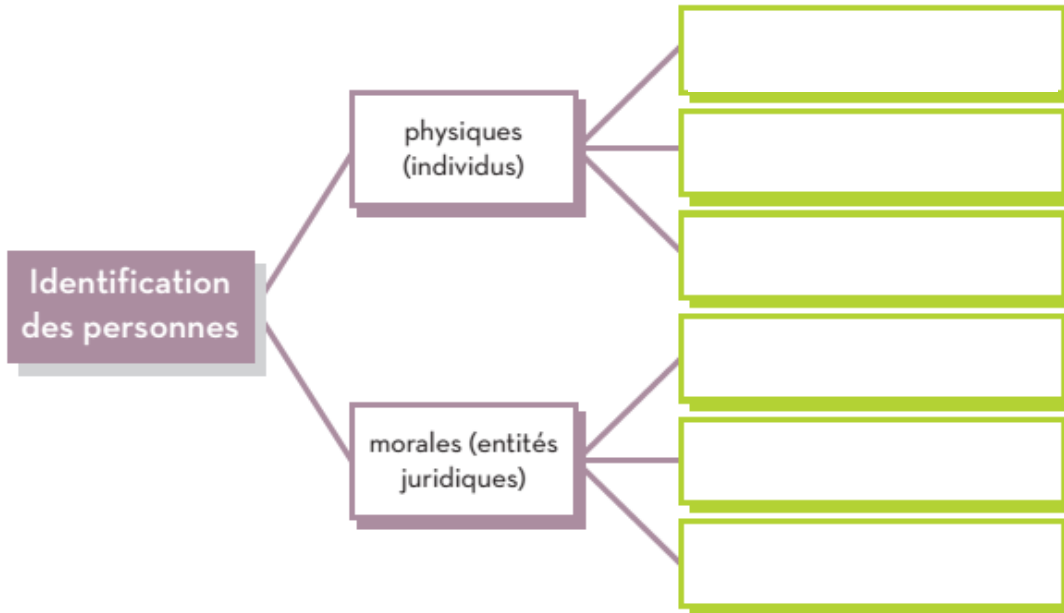
Une seule réponse possible.

- Le sien, celui de l'ami et celui de l'entreprise.
 Le sien et celui de l'entreprise.
 Le sien.

Être une personne pour le droit :
tout d'abord exister...



Les attributs de la personnalité juridique



Les droits attachés à la personnalité juridique

